

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-31

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 21 juillet 2009 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

POLITIQUE TRADITIONNELLE :

1) Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave : réédition des dépliants concernant St Nicolas et le Musée Lamothe Cadillac

En 1995, l'Office de Tourisme de Saint Nicolas de la Grave a sollicité le Conseil Général pour le financement de l'édition de dépliants concernant Saint-Nicolas de la Grave et le Musée Lamothe-Cadillac.

Il s'agit d'un dépliant d'appel visant à :

- valoriser le patrimoine de Saint-Nicolas de la Grave (coeur du village, château Richard Coeur de Lion, marchés....)
- promouvoir le musée Lamothe Cadillac et de la base départementale de plein air et de loisirs.

Ce dépliant est diffusé au grand public :

- d'une part, dans les opérations programmées par l'Agence de Développement Touristique (bourse d'échanges avec les Offices de Tourisme, etc...)

- d'autre part, en réponse aux multiples demandes de groupes ou d'individuels.
L'Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave souhaite rééditer ce dépliant d'appel en 10 000 exemplaires.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération pour la réédition de 10 000 exemplaires s'élève à 1 570 € H.T.

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|----------------|
| - Autofinancement | 799 € |
| - Commune | 300 € |
| - Subvention du Conseil Général (30 %) | 471 € |
| | ----- |
| TOTAL | 1 570 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave d'un montant de **471 €** pour la réédition du dépliant sur Saint-Nicolas de la Grave.

2) Association « Le Chèvrefeuille » : Festival Convivencia 2009

Elaboré en 1996, le Festival Convivencia est devenu un événement de toute première importance sur le Canal des Deux Mers. Il constitue aujourd'hui un outil indispensable au développement du canal, la seule action culturelle d'envergure réalisée à ce jour sur l'ensemble de l'ouvrage. Le Festival Convivencia est désormais un événement attendu par des milliers de spectateurs qui se rassemblent chaque année sur les berges du canal. Il est toujours conforme au même état d'esprit : favoriser la pluralité culturelle, convier le public sans exclusive, rassembler les générations autour d'une grande fête populaire et gratuite.

Des concerts sont donnés depuis le pont d'une péniche, des bals entraînent les spectateurs dans une ambiance chaleureuse sur le quai où l'on peut se restaurer.

Ainsi de 1997 à 2008 le festival a convié plus de 840 000 personnes sur les berges du Canal des Deux Mers : 196 étapes ont été organisées et plus de 378 groupes musicaux et interprètes ont été accueillis.

Le concept des étapes est le suivant :

- festival gratuit,
- concerts en extérieur : les musiciens jouent sur le pont de la péniche-spectacle, le public est à quai,

- service de restauration, buvettes, stands associatifs.

En 2009 le festival a fêté sa treizième édition qui s'est déroulée du 27 juin au 26 juillet 2009, il a été prévu deux étapes en Tarn-et-Garonne :

- Grisolles le 7 juillet 2009,
- Moissac le 9 juillet 2009.

L'étape de Grisolles se construit dans le plan d'action culturel du pays de Montauban. A Moissac, le Festival fera la pré-ouverture du Festival de la voix – Chemin faisant.

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération s'élève à 272 029,70 TTC. Le coût relatif à l'organisation du festival est de **225 179,63 € TTC** décomposé comme suit :

| | |
|------------------------------|---------------------|
| - achats | 71 759,72 € |
| - services extérieurs | 72 983,96 € |
| - autres services extérieurs | 52 379,41 € |
| - impôts et taxes | 1 750,00 € |
| - charges de personnel | 23 706,54 € |
| - autres charges de gestion | 2 600,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 225 179,63 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit (organisation du festival et suivi administratif) :

| | |
|---|-------------|
| - prestations de services (location péniche...) | 27 000,00 € |
| - ventes (bar, merchandising...) | 15 229,70 € |

Subventions :

| | |
|--|---------------------|
| - Régions (Midi-Pyrénées : 41 000 €, Languedoc Roussillon : 41 000 €) | 82 000,00 € |
| - Départements (Hte Garonne : 17 000 €, Aude : 14 000 €, Tarn-et-Garonne : sollicité 8 000 €) | 39 000,00 € |
| - Communautés d'agglomération | 25 000,00 € |
| - Villes | 62 800,00 € |
| - Mécénat | 21 000,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 272 029,70 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'Association « Le Chèvrefeuille » d'un montant de **3 000 €** l'organisation du Festival Convivencia 2009 avec deux étapes en Tarn-et-Garonne.

3) Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : Nuit du Commerce le 22 mars 2009 (TOU00560)

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne créée en 1979 fédère 16 associations et organise deux opérations phares dans l'année :

- les marchés nocturnes d'été
- les vitrines de Noël

Pour 2009, la fédération a souhaité créer un événement nouveau « la nuit du commerce » qui a eu lieu le dimanche 22 mars 2009 afin de permettre au plus grand nombre de participer à cette manifestation. Une conférence a été organisée en fin de journée pour traiter d'une problématique spécifique au commerce. Ainsi, la « nuit du commerce » représente un double intérêt : information et mise en relation.

Cette manifestation s'est déroulée à Eurythmie en deux temps :

- 17 H : conférence sur le thème de la relation entre le commerçant et son client animée par Georges Chetochine, consultant. L'entrée à cette conférence a été gratuite.

- Soirée dîner spectacle. Au cours de cette soirée des trophées ont été remis aux lauréats désignés par la commission commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

| | |
|------------------------------|--------------------|
| - Location salle Eurythmie | 4 500,00 € |
| - Repas (300 x 30 €) | 9 000,00 € |
| - Conférencier | 5 000,00 € |
| - Spectacle et communication | 12 300,00 € |
| - Frais d'organisation | 8 500,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 39 300,00 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|--|--------------------------|
| - Banque Populaire | 2 500,00 € |
| - Axa | 1 000,00 € |
| - La Poste | 1 000,00 € |
| - Mairie de Montauban | 8 000,00 € |
| - Chambre de Commerce et d'Industrie | 8 000,00 € |
| - FDAC | 1 800,00 € |
| - 300 participants | 9 000,00 € |
| - Subvention du Conseil Général | <u>8 000,00 €</u> |
| TOTAL | 39 300,00 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne d'un montant de **8 000 €** pour l'organisation de la nuit du commerce qui a eu lieu le 22 mars 2009 à la salle Eurythmie.

4) Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : Vitrines de Noël 2008 (TOU00596)

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne créée en 1979 fédère 17 associations et organise deux opérations phares dans l'année :

- les marchés nocturnes d'été
- les vitrines de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les associations commerciales et artisanales de Tarn-et-Garonne proposent aux consommateurs, fréquentant les boutiques adhérentes à l'opération, de gagner des cadeaux divers offerts par les commerçants. Ils sont exposés dans une vitrine prévue à cet effet.

Cette opération a pour but :

de dynamiser le commerce traditionnel tarn-et-garonnais lors d'une période de forte consommation,
de fédérer les associations de commerçants et artisans par le biais d'une animation commerciale commune,
d'augmenter la fréquentation de nos centre-villes et villages.

La FDAC a pour rôle de s'occuper de la campagne de publicité (affiches, tickets tombola, publicité presse locale...) et d'offrir le gros lot à gagner par tirage au sort (pour 2007 : 30 repas gastronomiques pour deux personnes d'une valeur de 100 €).

Ces actions sont coordonnées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - Frais de communication | 6 500 € |
| - Publicité | 6 300 € |
| - Achats lots | 3 400 € |
| - Frais divers | 500 € |
| | ----- |
| TOTAL | 16 700 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Autofinancement | 4 000 € |
| - Chambre de Commerce et d'Industrie | 2 000 € |
| - Chambre de Métiers | 600 € |
| - Associations | 1 000 € |
| - Autres sponsors | 5 100 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée) | 4 000 € |
| | ----- |
| TOTAL | 16 700 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne d'un montant de **4 000 €** pour l'organisation des « Vitrites de Noël » 2008.

5) Association « Vis ta Lomagne » : 7ème marché de Noël 2008

L'Association « Vis ta Lomagne » organise depuis plusieurs années le marché de Noël. En 2008, l'association a décidé de reconduire la 7ème édition de cette manifestation qui a eu lieu le 30 novembre 2008 à Beaumont de Lomagne.

Ce marché est de plus en plus apprécié tant par les visiteurs que les exposants qui sont chaque année plus nombreux.

L'objectif principal de cette manifestation étant de promouvoir le commerce et l'artisanat local en mettant en valeur les produits du terroir.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| - Fournitures | 291,87 € |
| - Affiches + tracts | 191,84 € |
| - Animation commerciale, sonorisation | 961,41 € |
| - Fournitures diverses | 57,88 € |
| | ----- |
| TOTAL | 1 503,00 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-------------------|
| -Emplacements | 877,00 € |
| - Recettes boissons | 26,00 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée) | 600,00 € |
| TOTAL | 1 503,00 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'Association « Vis ta Lomagne » d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 7ème « marché de Noël » qui a eu lieu le 30 novembre 2008.

6) Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel : Marché de Noël 2008

Le Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel a organisé le 16ème marché de Noël à Mirabel qui a eu lieu le 14 décembre 2008.

Le but de ce marché est d'informer les touristes, participer à l'animation des petites communes rurales tout en faisant la promotion des produits du terroir (pruneaux, foies gras, miel, vins du quercy, truffes...).

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

| | |
|-----------------------|----------------|
| - Frais repas | 980 € |
| - Animation | 710 € |
| - Affiches, publicité | 493 € |
| - Lots (jouets) | 250 € |
| - Autres | 117 € |
| | ----- |
| TOTAL | 2 550 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|----------------|
| - Emplacements | 350 € |
| - Recettes repas | 1 200 € |
| - Tombola, publicité | 500 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée) | 500 € |
| | ----- |
| TOTAL | 2 550 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale au Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel d'un montant de **500 €** pour l'organisation du « marché de Noël » qui a eu lieu le 14 décembre 2008.

7) Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy : Plaque d'information « Journée du Patrimoine de pays et des moulins 2009

Le 14 juin 2009 a eu lieu la 12ème édition de la Journée Nationale du Patrimoine de Pays et des Moulins dont le thème a été cette année «toits, tours, clochers...patrimoine en hauteur». Depuis plus de 10 ans, l'association présente lors de cette manifestation, dont le thème est différent chaque année, un patrimoine valorisé sur les plans architectural et culturel.

Le Quercy est toujours présent lors de cette manifestation. A cette occasion, une plaquette-programme a été éditée à 30 000 exemplaires recensant cette année 79 sites ouverts dans le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Tarn.

Le thème de la 12ème édition «toits, tours, clochers...patrimoine en hauteur » a permis de sensibiliser le public à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager grâce à des visites guidées et de circuits thématiques et aux métiers et savoir-faire traditionnels en organisant des démonstrations, en ouvrant les portes des ateliers d'artisans, de chantiers de restauration du patrimoine...

La brochure regroupant toutes ces animations est disponible sur les trois départements dans les offices de tourisme, aux différents Comités Départementaux du Tourisme et chez tous les participants.

Coût de l'opération

Le coût total de l'organisation de la journée du patrimoine s'élève à **15 800 €**. La part relative à l'impression de la brochure et à la communication s'élève à **9 350 €** décomposés comme suit :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| - impression (30 000 exemplaires) | 6 000 € |
| - frais de diffusion | 850 € |
| - encarts publicitaires presse | 2 500 € |
| | ----- |
| TOTAL | 9 350 € |

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|-----------------|
| - Participation des Pays | 3 600 € |
| - Subvention Crédit Agricole et privés | 1 000 € |
| - Subvention Conseil Général du Lot | 2 300 € |
| - Subvention Conseil Général du Tarn | 2 300 € |
| - Subvention Conseil Régional | 2 300 € |
| - Subvention du Conseil Général sollicitée | 2 300 € |
| - Autres partenaires | 1 600 € |
| - Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne | 400 € |
| | ----- |
| TOTAL | 15 800 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy d'un montant de **2 300 €** pour la réalisation d'une plaquette d'information concernant la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu le 14 juin 2009.

8) Cercle Philatélique de Castelsarrasin : Fête nationale du timbre

Le club philatélique Castelsarrasinois a organisé la Fête du Timbre qui a eu lieu les 28 février et 1er mars 2009.

La fête du timbre est un événement national, incontournable pour tout collectionneur. L'exposition départementale s'est tenue à Castelsarrasin pendant deux jours où le grand public a pu partager la passion des exposants. L'objectif étant de valoriser la collection de timbres en tant que loisir et en proposant des activités d'initiation pour les enfants.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Frais achats enveloppes et timbres | 1 850 € |
| - Réceptions | 200 € |
| - Catalogue exposition | 250 € |
| - Frais divers | 700 € |
| | ----- |
| TOTAL | 3 000 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|----------------|
| - Recettes manifestation | 1 300 € |
| - Région | 1 000 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée) | 700 € |
| | ----- |
| TOTAL | 3 000 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale au Club Philatélique Castelsarrasinois d'un montant de **700 €** pour l'organisation de la Fête du Timbre 2009.

9) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) : Salon du mariage et du bébé 2009

L'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) a organisé les 10 et 11 janvier 2009, sous le hall de Paris à Moissac, le huitième salon départemental du mariage et du bébé.

Ce salon a connu autant de succès que les années précédentes : futurs mariés, futurs parents, jeunes parents et petits enfants ont pu, chacun à leur niveau, échanger sur les diverses attentes auprès des 29 exposants participant à ce salon.

Cette année encore, le Service de la PMI du Conseil Général a été présent sur la manifestation, avec la présence du personnel du Pôle Social de Moissac : les visiteurs ont pu apprécier les échanges sur les diverses politiques relatives à la famille. Les services de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que de la mairie (joujouthèque, halte-garderie, et assistantes maternelles) étaient également présents.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à 9 636,67 € décomposés comme suit :

| | |
|---------------------------|-------------------|
| - Location et gardiennage | 968,83 € |
| - Frais de communication | 4 386,30 € |
| - Animation | 2 565,00 € |
| - Décorations | 500,00 € |
| - Frais divers | 1 216,46 € |
| | ----- |
| TOTAL | 9 636,59 € |

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|-------------------|
| - Location stand | 4 886,59 € |
| - Crédit Agricole | 1 000,00 € |
| - Mairie | 750,00 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée) | 3 000,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 9 636,59 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'A.M.I.C.A. (Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans) d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du mariage et du bébé qui a eu lieu les 10 et 11 janvier 2009.

POLITIQUE DE PAYS

10) Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy/P.E.R Aveyron/Viaur (Convention de pays 2009-2) : Promotion et coordination de la destination touristique

En février 2007, plusieurs opérations contribuant à renforcer l'attractivité et la qualification de l'offre touristique liées aux sports et loisirs de nature et rassemblées autour d'objectifs partagés en matière de développement durable ont été labellisées au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur, rivières sauvages ».

Une des opérations concerne la mise en place d'une stratégie de promotion et d'information auprès des clientèles touristiques potentielles et existantes s'appuyant sur la valorisation des atouts de la zone en matière d'activités de pleine nature et d'écotourisme.

Cette action vise la fédération de toutes les dynamiques touristiques afférentes à cette zone concourant à renforcer la reconnaissance et la distinction de la destination thématique de la pleine nature et de l'écotourisme avec la mise en place d'un support d'information et de promotion.

Ce support doit permettre dans un premier temps et dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale de valoriser les prestations sèches et les équipements qui ont trait aux activités de pleine nature et d'écotourisme. Dans un second temps il s'agira de valoriser et de reconnaître les efforts entrepris par certaines structures dans le sens des objectifs du développement durable. Enfin, promouvoir et présenter les gammes de produits « itinérances douces ».

Ce support devant être évolutif, il est donc prévu de mettre en place un site internet se composant à terme :

- de pages vitrines présentant les richesses et potentiels de pratique de la destination

- de pages informatives autour des rubriques des activités de pleine nature, l'écotourisme, « itinérances douces », enfants et familles, groupes et pleine nature, confort nature, agenda de pleine nature, idées de produits...

La mise en place et l'actualisation du site s'appuiera sur les systèmes d'information existants dans les différents départements et bénéficiera d'une réflexion approfondie avec les différents détenteurs de l'information. Seront aussi associés l'ensemble des offices de tourisme des territoires.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 10 000 € H.T. comprenant :

| | |
|--|-----------------|
| - Référencement en 4 langues, construction page d'accueil | 2 000 € |
| - Produit référence : création du site, carte, module de mise à jour, gestions des contenus des pages, diaporama, saisie et mise à jour des données, mise en service | <u>8 000 €</u> |
| TOTAL | 10 000 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Etat FNADT | 5 000 € |
| - Conseil Régional | 1 500 € |
| - Autofinancement | 2 000 € |
| - Subvention Conseil Général (sollicitée 15 %) | 1 500 € |
| TOTAL | 10 000 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'un montant de **1 500 €** au titre de la promotion et de la coordination de la destination touristique, opération inscrite au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur rivières sauvages ».

11) Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron/P.E.R Aveyron/Viaur (Convention de pays 2009-1) : Valorisation de l'activité Canoë-kayak/Signalétique informative et de sécurité

En février 2007, plusieurs opérations contribuant à renforcer l'attractivité et la qualification de l'offre touristique liées aux sports et loisirs de nature autour d'objectifs partagés en matière de développement durable ont été labellisées au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur, rivières sauvages ».

L'activité canoë-kayak s'étant développée de manière significative sur le territoire, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron a décidé de mettre en place une opération liée à la valorisation de l'activité canoë-kayak sur le linéaire Aveyron. En effet, d'un point de vue économique, c'est une sensible augmentation du nombre de structures de location, et, d'un point de vue sportif, on dénote une augmentation de 190 % du nombre de licences clubs sur l'activité nautique. Ce projet fera l'objet d'une inscription à la première programmation du Contrat de Pays Midi-Quercy 2008/2013.

Le projet consiste en la création d'un axe de randonnée nautique sur la Vallée de l'Aveyron. L'opération s'étend de Laguépie à Cazals représentant 75 kms linéaires et consiste en la pose de panneaux des deux côtés de la rive (panneau d'embarquement, de débarquement, de passage à gauche ou à droite...).

Les objectifs sont les suivants :

- développer l'activité touristique et sportive autour de la rivière Aveyron,
- développer les activités de pleine nature sur le territoire de la Communauté de Communes,
- valoriser l'activité canoë-kayak,
- sécuriser l'accès et le parcours « rivière » pour la pratique du canoë-kayak.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 12 989,21 € H.T. comprenant :

| | |
|--|--------------------|
| - Conception des panneaux d'information | 300,00 € |
| - Acquisition des panneaux, supports et pose | 12 689,21 € |
| | ----- |
| TOTAL | 12 989,21 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Etat FNADT | 6 495,00 € |
| - Conseil Régional de Midi-Pyrénées | 1 948,00 € |
| - Autofinancement | 2 598,21 € |
| - Subvention du Conseil Général (sollicitée 15 %) | 1 948,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 12 989,21 € |

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron d'un montant de **1 948 €** au titre de la mise en place d'une signalétique sur l'Aveyron, opération inscrite au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur rivières sauvages ».

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Autorisation d'engagement 2009 | 60 000 € |
| Engagement à ce jour | 762 € |
| Engagement à la présente Commission | 26 019 € |
| Disponible sur l'exercice 2009 | 33 219 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 21 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 471 € à l'Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave au titre de la réédition du dépliant d'appel concernant Saint-Nicolas et le Musée Lamothe Cadillac,
 - 3 000 € à l'Association « Le Chèvrefeuille » pour l'organisation du Festival Convivencia 2009 (deux haltes en Tarn-et-Garonne : Grisolles et Moissac),
 - 8 000 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation de la Nuit du Commerce qui a eu lieu le 22 mars 2009,
 - 4 000 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des Vitrites de Noël 2008,
 - 600 € à l'Association « Vis ta Lomagne » au titre de l'organisation du 7ème Marché de Noël qui a eu lieu le 30 novembre 2008,
 - 500 € au Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel au titre de l'organisation du Marché de Noël qui s'est déroulé le 14 décembre 2008,
 - 2 300 € à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy pour la réalisation d'une plaquette d'information concernant la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu le 14 juin 2009,
 - 700 € au Cercle Philatélique de Castelsarrasin pour l'organisation de la Fête du Timbre qui s'est déroulée les 28 février et 1er mars 2009,
 - 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans au titre de l'organisation du salon du mariage et du bébé qui a eu lieu les 10 et 11 janvier 2009,
 - 1 500 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au titre de la promotion et de la coordination de la destination touristique (opération inscrite au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur Rivières Sauvages » - convention de pays 2009-2)
 - 1 948 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron au titre de la mise en place d'une signalétique sur l'Aveyron (opération inscrite au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur Rivières Sauvages » convention 2009-1) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental

Adopté à l'unanimité.

Le Président,